



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
Excusés : Mme LEBLOND, M. LE PRUNENNEC

PV du 30 avril 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 8 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villabé

Réouverture du terrain en herbe du Gymnase Le Bras De Fer à compter du 26 avril 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie de Paray Vieille Poste

Réouverture du terrain de football du stade Jean Bouin.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge

- Fermeture du stade du Breuil les 4 et 5 mai 2024 et du 8 au 12 mai 2024.
- Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Maise

Réouverture du stade municipal à partir du 4 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Linas

Fermeture du terrain de football synthétique du COSOM les 4 et 5 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne le samedi 25 mai 2024.



Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de La Ferté Alais

Fermeture du stade Carnot du jeudi 25 avril au mercredi 8 mai 2024.

COUPES

Finales

- Seniors Essonne, U18, U16 et U14 le 01/05/2024 à Lisses
- Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans le 09/06/2024 à Etréchy
- Seniors F à 11 et U15 F à 8 le 25/05/2024 à Saint Pierre du Perray

Rencontres

Seniors Essonne

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PALISEAU US	1-1 (10-9 TAB)	LONGJUMEAU FC
2	FLEURY 91 FC 2	1-2	ULIS CO

Seniors District

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VIGNEUX CO 2	0-2	PARAY FC 2
2	VAL YERRES CROSNE 3	1-1 (3-5 TAB)	BALLANCOURT FC 1

CDM

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VAL YERRES CROSNE	3-1	SOISY SUR SEINE AS
2	ATHIS MONS USO	4-1	DOURDAN SP

Vétérans

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PLATEAU SACLAY ES	2-1	DOURDAN SP
2	BENFICA YERRES	0-1	MENNECY CS

+45 ans

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	0-0 (2-4 TAB)	VILLEBON SPF
2	FLEURY 91 FC	1-0	ST MICHEL FC 91

U18

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	1-1 (3-1 TAB)	EVRY FC
2	GRIGNY US	2-0	RIS ORANGIS US



U16

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	LINAS MONTLHERY ESA	1-3P	EVRY FC
2	MASSY 91 FC	2-2 (1-3 TAB)	TREMLIN FOOT

U14

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US	1-0	MASSY 91 FC
2	PALaiseau US	1-1 (5-3 TAB)	BRETIGNY FCS

Séniors F à 11

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC 2	1-0	ATHIS MONS USO
2	EVRY FC	7-1	VAL YERRES CROSNE

U15 F à 8

1/2 de finale			
Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	1-16	FLEURY 91 FC 2
2	MORANGIS CHILLY FC 2	1-5	VAL YERRES CROSNE

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 20 AVRIL 2024

U15 F à 8

Match n° 28102121 * Morangis Chilly FC 2 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 26 avril 2024 à 14 h 45.

Amende réglementaire Morangis Chilly FC pour transmission tardive.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 20 AVRIL 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834281 * Longjumeau FC 1 / Milly Gatinais FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2024

Seniors F à 11 * D1

Match n° 26754295 * Palaiseau US 1 / Athis-Mons USO 1



Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834288 * Brétigny FCS 1 / St Germain St Pierre 1

Lecture du courriel du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 27834289 * Val Yerres Crosne 2 / Morangis Chilly FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 27834290 * Evry FC 2 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 29 AVRIL 2024

Seniors F à 11 * D1

Match n° 26754310 * Athis-Mons USO 1 / Boissy sous St Yon 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ignny AFC 1 / Palaiseau US 1

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué (art. 10.3 du RSG du DEF).
Match sans enjeu.

U15 F à 8

Demande de changement d'heure via Footclubs

Viry Chatillon ES 1 / St Germain St Pierre 1 * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 27834258 du 6 avril 2024

Ris Orangis US 1 / Evry FC 2 * Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 9 et 16 avril 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 9, 16 et 23 avril 2024.

La Commission dit match perdu par pénalité à Ris Orangis US 1 et Evry FC 2 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Ris Orangis US.

En cas de récidive au cours de la saison, Ris Orangis US sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 27833308 du 27 avril 2024

Villabé ETS 1 / Evry FC 1 * Poule A

Arrêté Municipal de fermeture reçu le vendredi 26 avril 2024 à 16 h 23.

Le club d'Evry FC a été avisé de la fermeture du terrain par le club de Villabé ETS selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

U18 F à 8

Match n° 27368444 du 27 avril 2024

Pays Limours ENT 1 / Villabé ETS 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Villabé ETS 1.

Amende réglementaire à Villabé ETS.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 14 AVRIL 2024

D1

Match n° 26095080 * Grigny US 2 / Draveil FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

FMI transmise tardivement, le 25 avril 2024 à 18 h 36.

FMI NON PARVENUE DU 17 AVRIL 2024

D1

Match n° 26517959 * Paray FC 2 / Ris Orangis US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

D4/B

Match n° 26215880 * Athis-Mons USO 1 / Arpajonnais RC 1



Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D5/B

Match n° 26098766 * Draveil FC 3 / Boissy sous St Yon 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/A

Evry Courcouronnes AS 1 / Ballainvilliers AS 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Villiers sur Orge FC 1 / Janville Lardy ASL 2 * D5/A du 22 mai 2024 (remis) avancé au 19 mai 2024 à 15 h 00 au stade Louis Babin n° 1 (terrain en herbe) à la Norville

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Brunoy FC 1 / Evry Courcouronnes 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain d'honneur fermé).

Match n° 26098552 du 3 mars 2024

Aigle Fertoise 2 / Itteville AS 2 * D5/A

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 9 avril ~~et~~ confirmé la décision de la Commission des Statuts et Règlements pour dire match perdu par forfait à l'équipe d'Itteville AS 2 :

à l'équipe d'Itteville AS 2 :

Itteville AS 2 : -1 point, 0 but

Aigle Fertoise 2 : 3 points, 5 buts

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Itteville AS 2.

Amende réglementaire à Itteville AS.

Match n° 26096138 du 28 avril 2024

Orsay Bures FC 1 / Tremplin Foot 1 * D1

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Tremplin Foot 1.

Amende réglementaire à Tremplin Foot.



Frais d'arbitrage (3 arbitres) à la charge de Tremplin Foot (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 26098575 du 28 avril 2024

Villabé ETS 2 / Plateau Saclay ES 2 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Plateau Saclay ES 2.

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

Match n° 26098768 du 5 mai 2024

Epinay sur Orge SC 2 / Draveil FC 3 * D5/B

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h 00 pour cette division.

Le club d'Arpajonnais RC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 30,

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 12 h 00,

Le club de Palaiseau US devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 15 h 30,

Le club de Val Yerres Crosne devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 00.

FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024

D1

Match n° 26120802 * Val Yerres Crosne 1 / Ulis CO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Match n° 26121667 * Viry Chatillon ES 2 / Sud Essonne 1

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/D

Match n° 26122509 * Evry FC 3 / Val Yerres Crosne 2



Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

D4/B

Match n° 27131991 * Arpajonnais RC 3 / Evry Courcouronnes 1

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Match n° 26772338 * Vigneux FCO 3 / Benfica Yerres 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 2 / Savigny Foot CO 2 * D3/A

Sud Essonne 1 / Milly Gatinais FC 1 * D3/A

Aigle Fertoise 2 / Villabé ETS 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Wissous FC 1 / Draveil FC 1 * D2/B

Breuillet-Boissy ENT 1 / MNVDB FC 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Vert le Grand US 1 / Aigle Fertoise 1 * D4/A du 11 mai 2024 (remis) avancé au 30 avril 2024 à 18 h 30 au complexe sportif Serge Dassault 2 (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Plateau Saclay ES 1 / MNVDB FC 2 * D4/B du 18 mai 2024 (remis) avancé au 1^{er} mai 2024

Accord de la Commission.

Match n° 26772345 du 4 mai 2024

Plessis Pâté ES 1 / Morangis Chilly FC 2 * D4/D

Courriel de Plessis Pâté ES demandant un changement d'heure.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission pour jouer à 15 h 30.

La Commission demande au club de Plessis Pâté ES d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.



Match n° 26122510 du 27 avril 2024

Villabé ETS 1 / Ris Orangis US 3 * D3/D

Arrêté Municipal de fermeture reçu le vendredi 26 avril 2024 à 16 h 23.

Le club de Ris Orangis US a été avisé de la fermeture du terrain par le club de Villabé ETS selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La Commission reporte la rencontre au 18 mai 2024.

Match n° 26771354 du 27 avril 2024

Etampes FC 2 / Villemoisson FC 1 * D4/C

Courriel de Villemoisson FC en date du jeudi 25 avril 2024 nous informant du forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Villemoisson FC 1.

Amende réglementaire à Villemoisson FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

COUPE ESSONNE U16

Match n° 28102080 du 21 avril 2024

Linaz Montlhéry ESA 1 / Evry FC 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 25 avril 2024 ayant dit match perdu par pénalité à Evry FC 1.

L'équipe de Linaz Montlhéry ESA 1 qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 21 AVRIL 2024

D2/A

Match n° 26101416 * Courcouronnes FC 1 / Ulis CO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Courcouronnes FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024

D4/A

Match n° 27132226 * Longjumeau FC 2 / Montgeron ES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau US 2 / Linaz Montlhéry ESA 2 * D1

Soisy sur Seine AS 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/B



Montgeron ES 2 / MNVDB FC 2 * D4/A
Ballancourt FC 3 / Ulis CO 2 * D4/C
Ballancourt FC 3 / Bondoufle AMC 1 * D4/C du 26 mai 2024
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs
Evry Courcouronnes 1 / Ste Geneviève FC 2 * D4/B
Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs
Tremplin Foot 1 /Janville Lardy ASL 1 * D4/D du 5 mai 2024 avancé au 4 mai 2024 à 11 h 00
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs
Sud Essonne 1 / Gif SFOC 2 * D4/A
Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26101431 du 28 avril 2024
Evry FC 3 / Ulis CO 1 * D2/A
Demande d'Evry FC de changement d'heure via Footclubs le 25 avril 2024.
Accord des Ulis CO.
Demande traitée par le Secrétariat.
Amende réglementaire à Evry FC pour demande tardive.

Match n° 26101875 du 28 avril 2024
Wissous FC 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/B
Lecture FMI.
La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Verrières le Buisson 1.
Amende réglementaire à Verrières le Buisson.

Match n° 26778462 du 28 avril 2024
Draveil FC 2 / Pays Limours ENT 2 * D4/A
Lecture FMI.
La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de Pays Limours ENT 2 entraînant le forfait général.
Amende réglementaire à Pays Limours ENT.

Match n° 26719321 du 28 avril 2024
Villabé ETS 2 / Plessis Pâté ES 1 * D4/C
Arrêté Municipal de fermeture reçu le vendredi 26 avril 2024 à 16 h 23.
Le club de Plessis Pâté ES a été avisé de la fermeture du terrain par le club de Villabé ETS selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.
La Commission reporte la rencontre au 12 mai 2024.



Match n° 26101573 du 5 mai 2024

Etampes FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel d'Etampes FC et attestation de la Mairie de Morigny Champigny indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu au complexe sportif Jean Coulombel 1 (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Match n° 26779917 du 5 mai 2024

Boussy-Quincy FC 2 / Mennecy CS 3 * D4/D

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au 19 mai 2024.

Match n° 26779891 remis au 19 mai 2024

Boussy-Quincy FC 2 / St Germain Saintry 2 * D4/D

Reprise du dossier.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 26101578 du 26 mai 2024

Etampes FC 1 / Draveil FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel d'Etampes FC et attestation de la Mairie de Morigny Champigny indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu au complexe sportif Jean Coulombel 1 (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024

D2/A

Match n° 26100909 * Juvisy Académie 1 / Draveil FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villebon SPF 1 / Longjumeau FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Arpajonnais RC 2 / Courcouronnes FC 1 * D3/B

Accord de la Commission.



Match n° 26100910 du 5 mai 2024

Juvisy Académie 1 / Orsay Bures FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de Juvisy Académie et attestation de la Mairie indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu au Raoul Perrin (terrain en herbe) à Viry Chatillon.

Accord de la Commission.

Match n° 26100923 du 2 juin 2024

Juvisy Académie 1 / Savigny Foot CO 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de Juvisy Académie et attestation de la Mairie indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu au Raoul Perrin (terrain en herbe) à Viry Chatillon.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 21 AVRIL 2024

D4/B

Match n° 26119274 * Ballainvilliers AS 2 / Vert le Grand US 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

D1

Match n° 26116479 * Verrières le Buisson 1 / St Germain Saintry 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

D4/B

Match n° 26119330 * Savigny Foot CO 2 / Val Yerres Crosne 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 26119331 * Antillais Vigneux 1 / Ballainvilliers AS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.



Match n° 26119334 * Jeunesse Etampoise 2 / Vert le Grand US 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Plateau Saclay ES 2 / Evry FC 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 26118382 remis au 19 mai 2024

Fontenay le Vicomte FR 1 / St Germain lès Arpajon 1 * D3/C

Courriel de Fontenay le Vicomte FR demandant le report de la rencontre pour jouer le jeudi 9 mai 2024.

La Commission ne peut satisfaire à votre demande, sans l'accord de votre adversaire.

La Commission demande au club de Fontenay le Vicomte FR d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

La Commission maintient la rencontre le 19 mai 2024.

Match n° 26119596 du 28 avril 2024

Dourdan Sports 1 / Soisy sur Ecole FC 1 * D4/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Soisy sur Ecole FC 1.

Amende réglementaire à Soisy sur Ecole FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

Poule B

Match n° 26755320 * Bondoufle AMC 4 / Les Vieux du foot 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 mai 2024.

Poule D

Match n° 26756158 * Boussy-Quincy FC 4 / Villemoisson FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Demande de changement de terrain via Footclubs et courriel de Coudraysien FC

Coudraysien FC 4 / Epinay sir Orge SC 4 * Poule C

Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Montgeron ES 4 / Trois Vallées FC 4 * Poule F

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Villebon SPF 4 / Bondoufle AMC 4 * Poule B du 5 mai 2024 au 15 mai 2024 à 20 h 00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

+55 ANS

Match remis du 12 mai 2024 (date ultérieure) à jouer le 19 mai 2024

Villabé ETS 7 / Pays Limours ENT 6 * Poule C